



Nos cimetières, encore souvent très minéraux, sont des espaces où la tolérance aux plantes indésirables semble inimaginable. Suite à la pression des usagers de ces lieux, les gestionnaires tendent à les maintenir dans un état de «propreté» irréprochable. Si éviter l'apparition d'herbes indésirables était réaliste avec des herbicides chimiques, cela ne l'est plus dans le contexte du «zéro phyto». Pour répondre aux nouvelles contraintes, deux possibilités s'offrent alors aux gestionnaires : revoir la conception des cimetières et/ou dégager du temps de travail pour réaliser un désherbage alternatif intensif.

1. Le cimetière, un parc ?

Revoir la conception d'un cimetière, c'est faire en sorte que les plantes indésirables passent inaperçues ou ne soient plus considérées comme le reflet d'un manque de respect pour le lieu. Pour passer inaperçu, il est nécessaire de rompre avec le «tout minéral» en introduisant du végétal.

Lorsque c'est possible, il est intéressant d'aménager le cimetière avec des arbustes qui apporteront un peu de fleurissement et de couleur. Evitez les espèces qui requièrent des tailles fréquentes. Remplacez petit à petit les haies de thuyas par des haies composées de plusieurs essences, de préférence indigènes et mellifères, plus intéressantes pour la flore et la faune locale.

L'enherbement des chemins ou la mise en place de prairies fleuries sont autant d'occasions de rendre acceptable par les usagers la présence d'une végétation, tout en montrant que les services techniques soignent l'espace.

L'asbl Ecowal peut vous conseiller sur la végétalisation de ces lieux de recueillement.

Le cimetière étant un espace sensible, ne négligez pas la communication sur site lors de nouveaux aménagements !

2. Gestion des surfaces enherbées

Si des **tontes fréquentes** se justifient parfois dans certains espaces, qu'en est-il des surfaces en attente de futures sépultures ? Dans ce cas, les tontes, gourmandes en temps, n'ont qu'une justification esthétique toute relative. Pourquoi alors ne pas envisager des tontes moins fréquentes en maintenant éventuellement une bande plus entretenue en bord d'allées ?

- Pour des **parcelles enherbées loin des sépultures**, pourquoi ne pas envisager une **zone de fauche** qui offrira gîte et couvert à de nombreux pollinisateurs et laissera l'occasion à certaines plantes d'effectuer leur cycle de développement ? Par ailleurs, la banque de graines présentes naturellement dans le sol suffit souvent à donner un bon résultat visuel. Contrairement à une prairie fleurie, ce type d'entretien est économique et peu chronophage (pas de préparation du sol, ni de semis).

Une communication adéquate sur le site évitera le sentiment d'abandon de la zone et expliquera les avantages d'une telle gestion.





Si laisser les herbes hautes dans un cimetière vous semble encore trop prématuré, vous pouvez toujours opter pour la mise en place d'**une prairie fleurie**. Néanmoins, sachez que celle-ci présente un certain coût tant en termes de budget que de main d'œuvre pour sa mise en place et que l'effet esthétique n'est pas toujours assuré de perdurer en automne. Plusieurs communes wallonnes ont profité de subsides (Plan Maya, semaine de l'arbre, BiodiverCités, etc.) pour créer des prairies fleuries dans leurs cimetières (exemples : Donceel, Jodoigne).

La prairie fleurie est parfois utilisée pour **remplacer l'enherbement ou les surfaces en gravier de cimetières plus anciens**. Par exemple, un vieux cimetière de l'entité de Léglise a été complètement semé avec un mélange de prairie fleurie. Quelques chemins tondus de temps en temps permettent la circulation des visiteurs. Dans le cadre de son PCDN, la commune de Froidchapelle a également placé une prairie fleurie entre les anciennes sépultures, afin de les mettre en valeur.



3. Gestion des allées

Le «zéro pesticide» dans les espaces publics a contraint les gestionnaires publics à trouver des alternatives aux herbicides pour gérer les allées de cimetières. Généralement en gravier, celles-ci ne sont pas toujours accessibles aux machines de désherbage alternatif qui est assez chronophage. Il faut donc envisager de réduire les surfaces à désherber et d'opter pour des changements de revêtement.

• Rénovation

Dans les cimetières plus anciens, où il est fréquent que différents revêtements se succèdent (dalles, pavés, gravier), il serait judicieux d'homogénéiser la surface au sol. Ceci afin d'une part, de réduire le nombre de raccords (qui sont autant d'espaces propices au développement des plantes indésirables) et, d'autre part, de faciliter l'entretien du site.

• Enherbement

L'enherbement des allées requiert généralement moins de temps qu'un désherbage alternatif où une tolérance «zéro» de plantes indésirables est appliquée. Cette méthode séduit de plus en plus de communes qui souhaitent également redonner plus de « vie » et de couleurs à leurs cimetières. L'enherbement rencontre les attentes de nombreux usagers : cimetière plus agréable, moins monotone, chemins silencieux, plus accueillant pour la biodiversité,...

L'objectif est d'obtenir un couvert végétal homogène, où un pissenlit ou une autre plante sauvage passe plus facilement inaperçues par rapport à un espace en gravier.

Pour les détails techniques relatifs à la mise en œuvre de la végétalisation d'un cimetière (préparation du sol, choix des semences, semis etc.), vous pouvez vous adresser à l'asbl Ecowal qui offre des conseils gratuits aux gestionnaires publics.



Si vous souhaitez conserver certaines allées en gravier, le désherbage mécanique (herse, râteau de piste, réciprocatrice, etc.) s'avère être le plus efficace (par rapport au désherbage thermique) car il parvient généralement à arracher la racine des plantes indésirables. Le choix de la machine devra tenir compte de divers facteurs tels que l'épaisseur de la couche de gravier, la forme et la taille de vos allées, la pente éventuelle, etc. N'hésitez pas à faire appel à notre équipe de conseillers techniques pour vous guider dans le choix du matériel et/ou à consulter nos fiches techniques « machines ».





4. Gestion des entre-tombes

De manière préventive, le désherbage des espaces inter-tombes peut être évité en utilisant différentes techniques.

Lorsque c'est possible, il est tout d'abord primordial d'**éviter les espaces entre les tombes** au moment des inhumations. Des communes ont intégré une clause dans leur règlement communal afin que lors des futures inhumations, les tombes soient disposées côte à côte.

Pour les tombes plus anciennes, si les graviers sont maintenus, une tête spéciale (formée de deux disques tournant dans des sens opposés) à monter sur une débroussailleuse peut être utilisée pour empêcher l'installation d'espèces indésirables. De nombreuses communes ont acquis cet outil et en sont assez satisfaites.

Les espaces à l'arrière des tombes, souvent difficilement accessibles, peuvent être, quant à eux, plantés de vivaces, garnis d'une prairie fleurie...

En fonction de la dimension des espaces entre-tombes, certains peuvent être semés avec un mélange spécifique à l'instar des allées. Si le passage est trop étroit pour une tondeuse, il peut être entretenu à l'aide d'une débroussailleuse.



Enfin, l'utilisation de plantes couvre-sols, évite le désherbage tout en apportant un peu de verdure et de couleur parmi les tombes. Elles peuvent parfois servir à mettre en valeur une sépulture d'importance historique. De bons résultats sont obtenus avec des Geranium vivaces (sanguineum, rozanne, ...), Sedum, Vinca minor, Ajuga reptans, Thym, Etc.

5. Une communication indispensable

Toute cette remise en question de l'aménagement des cimetières doit absolument **s'accompagner d'une communication adaptée**, si l'on veut à la fois minimiser les incompréhensions et les plaintes des citoyens, ou encore les potentielles réticences du personnel d'entretien.

En effet, si l'on opte pour un enherbement des allées et/ou le semis d'une prairie fleurie, les espaces concernés passeront nécessairement par une phase peu esthétique et seront sources de nombreux questionnements. La mise en fauche de certaines parcelles pourra également être mal perçue si elle n'est pas expliquée. Dans tous les cas, la démarche de la commune et ses implications dans le changement d'aspect du cimetière devront être expliquées.

Cette communication peut prendre plusieurs formes : **panneaux à l'entrée des cimetières** pour présenter et expliquer les principes de gestion écologique, **panneaux d'informations** sur les zones en cours de transformation, **exposition** spécifique, **visites grand public** sur le thème de la gestion écologique des cimetières, balades « nature », ...

Par ailleurs, la démarche est susceptible de passer plus facilement si elle s'inscrit dans une politique plus glo-



bale de la commune en matière de gestion différenciée et qu'elle s'accompagne d'autres actions de communication. Les habitants y verront une cohérence et une continuité des initiatives et seront plus à même de l'accepter.

Enfin, il est primordial que tous les échelons communaux, des élus au personnel de terrain en passant par les différents services administratifs, parlent d'une seule et même voix, afin de garder des actions cohérentes et pour éviter tout double langage face aux citoyens !

Certaines communes ont décidé d'inviter encore plus la nature à prendre place dans les cimetières et sensibiliser les citoyens à la démarche en créant des mares, en installant à côté de ces aménagements des hôtels à insectes, des nichoirs pour oiseaux, des abris à chauves-souris, etc.

Depuis 2015, plus de 160 cimetières wallons ont reçu le label «cimetière nature». Notre asbl met gratuitement à disposition des communes un série d'outils personnalisés pour communiquer sur les cimetières nature (panneaux, articles pour le bulletin communal, séances d'information, etc.

